

Arrêté du 19 avril 2021 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

19/04/2021

L'arrêté du 19 avril 2021 renouvelle pour 5 ans à compter du 10 août 2021, l'agrément au niveau national des associations « Grandir » et « Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie »
Il renouvelle également pour 5 ans, à compter du 28 octobre 2021, l'agrément au niveau national des associations suivantes « Alliance maladies rares », « Union des familles laïques », « Fédération des associations d'aide aux victimes d'accident médicaux », « Ligue nationale contre le cancer ».